



Revue africaine



NOTICE

SUR

LES DIGNITÉS ROMAINES EN AFRIQUE.

(CINQUIÈME SIÈCLE DE J.-C.)

(19^e article. Voir les nos 32, et de 34 à 51)

8. Il y eut deux villes du nom de *Thamallomensis*. Le *limes Thamallomensis* fut ainsi appelé, d'après Pancirole, « a Thamallomo oppido in Africa propria. Itinerarium Themellamum (*Themelami*) appellat, quod est diversum a Thamalla, de qua supra. » L'*Oppidum Thamallumense*, « proximum eremo quæ Tripolitanae provinciae vicinatur, » était situé dans la Byzacène; l'autre ville du même nom était située dans la Mauritanie Sitifiennne. Cette dernière est désignée par la Table de Peutinger comme étant le *Tamannuna municipium et castellum*, que Lapie croit être *Zammourah* ou *Zamora* (province de Constantine), mais dans lequel Mannert veut voir *Callah* (*Kala, el-Kallah, Kalaa* des Beni-Hammad, même province): ces deux localités sont d'ailleurs peu distantes l'une de l'autre. C'est de ce municipes que le *limes* qui nous occupe a tiré son nom: « Ab hoc Thamallomensi (s. Tamallomensi s. Thamallum s. Tamallum) castello municipioque....., hic Limes nomen gessisse videtur. » Car il ne faut pas perdre de vue que, procédant de l'E. à l'O., nous ne pouvons rétrograder. L'*episcopus Tamallensis* seu *Tamallumensis* est au nombre de ceux que compte l'église d'Afrique.

9. On ne peut former ici que les plus vagues conjectures : il est toutefois probable que le *Limes* dont il s'agit était situé sur l'extrême frontière de la Mauritanie Sitifienne et de la Mauritanie Césarienne, s'il n'était même situé dans cette dernière province. On a dû remarquer que l'*index* de la *Notice* appelle le *castellum* d'une manière (*Baleretani*) et le *limes* d'une autre (*Balaretani*) ; mais ce n'est encore là qu'une différence insignifiante. « *V* et *B* fere promiscue ponuntur in his nominibus Nihil frequentius est quam *B* pro *V*, et *V* aut *B* pro *P*, » dit encore Bocking. Partant de ce principe, il pense qu'au lieu de *Baleretani* ou *Balaretani*, il faut lire *Vabaretani* ou *Babaretani*. La liste des évêques d'Afrique mentionne un *episcopus Vararitanus* dans la Byzacène ; il y avait donc dans cette province un oppidum *Vararita* ; de même qu'il y avait dans la Numidie un oppidum *Vazarita* ou *Bazarita*, puisque ladite liste des évêques cite un *episcopus Bazaritanus* seu *Vazaritanus*. La ville de *Vabar* (*Ouabar*) est placée par Ptolémée dans la Mauritanie Césarienne, et l'on conjecture que c'est la même que *Bapara* : il y eut un *episcopus Baparensis* sive *Vabarensis*. Elle était située entre le *Ruzazum municipium* et *Salde colonia*. C'est sans doute par ce motif que quelques écrivains ont cru ou voulu voir la moderne *Bougie* dans cette ancienne cité ; d'autres pensent que c'est *Tedlès* ou *Dellis*. Bocking semble pencher pour une situation qui pourrait bien être la véritable, en indiquant cette partie de l'ancien pachalik d'Alger qui formait autrefois la province de *Titeri*. Morcelli n'élucide pas beaucoup la question par la note que voici, et que nous reproduisons à titre de renseignement complémentaire : « *Vararitanus*. In *Peutingeri tabulis* tribuitur provinciæ *Byzacenæ Bararus municipium*, et inter ejusdem tractus oppida occurrit apud *Ptolemaeum Cararus*, ubi fortasse legendum est *Bararus* sive *Vararus* : quod eidem provinciæ *Notitia* adscribit, inde etiam appellatus videtur... *Præpositus Limitis Balaretani*. »

10. La même incertitude, et peut-être plus grande encore, règne en ce qui concerne le *limes Columnatensis*. Parce que la notice des évêques d'Afrique mentionne un *episcopus Columpnatensis* ou *Colupnatensis* dans la Mauritanie Césarienne, on en

a conclu qu'il devait exister dans cette province une ville du nom de *Columnatum*, *Columnata*, *Columnae*, etc. Ce ne peut être l'ancienne *Calama* (aujourd'hui Guelma), non plus que l'ancienne *Minervia Chullu* (aujourd'hui Kollo, *El-Koll* des Arabes). Est-ce l'une des deux *Collops* — *Kollops megas* à *Koullou* — *Chullu*, *Chulli Municipium*, dont parle Ptolémée ? Dans cette dernière hypothèse, Bocking, qui hésite d'ailleurs, hasarde ces deux étymologies, *Collu montensis* ou *Collumagnensis*, qui sont loin d'être satisfaisantes ; car, s'il excipe, comme preuve, des nombreuses ruines de ces localités, il est à remarquer que le sol de l'Afrique en est partout jonché. Nous retrouverons le nom de ce canton militaire, en nous occupant du Duc de la Mauritanie, mais sans plus d'éclaircissement. A ce propos, Pancirole fait l'observation suivante : « Hic limes et sequens, longius se extendentes, duos habebant Praepositos, hunc scilicet et alium sub Duce Mauritaniae Caesariensis, qui forte ad eundem locum castra jungebant. » Nous sommes de l'avis de Bocking, qui pense, et avec raison, que la même circonscription ne pouvait être à la fois et sous les ordres du Comte d'Afrique et sous ceux du Duc de la Mauritanie.

11. *Tabalta*, que St-Cyprien et St-Augustin appellent *Thasbalum*, était une ville de l'Afrique propre : « Africae propriae urbs fuit. » L'itinéraire d'Antonin place cette ville (1) « inter provinciae Byzacenaе oppida medium inter Septimunicia S. Septiminicia (*Septimuncia*) Macomadesque ac Cellas Picentinas. »

(1) On connaît les variantes *Tuballa*, *Thaballa*, *Thasballe*, *Tasballe*, *Theballa*. — Il ne faut pas confondre cette ville avec *Tabalati*, chez les Garamantes, dans la Tripolitaine, sur la route de Tacape à Leptis la grande : *Tabal* dans la Byzacène ; *Tablata* dans la Tripolitaine. — Si, au lieu de *Tablatensis*, on pouvait lire *Tabracensis*, Bocking verrait là *Tabraca* (Tabarca), ville maritime de Numidie, ou la petite île de ce nom, près de la Mauritanie ; mais alors aussi, au lieu de marcher en avant, de l'E. à l'O., d'après son système, il faudrait revenir en arrière. Et, aussi bien, pourquoi ne pas lire *Tabratensis* ou *Sabratensis* ? *Sabrata* n'était-elle pas également une ville d'Afrique, près de Leptis ? — Signalons ici, mais pour mémoire seulement et sans en tirer d'induction, une homonymie au moins curieuse : il existe dans l'E. de la province d'Alger, à 25 kilomètres environ du Djerjera, une localité que les Arabes appellent *Tablat*, et qui figure, sur nos cartes géographiques, à 74 kilomètres d'Alger sur la route d'Aumale.

Mais écoutons Morcelli (au mot *Tablensis*) : « Vicus oppidumve Mauritaniae Caesariensis fuit *Tabla*, quae et *Tala* appellata videtur, id ex Notitia discimus : itaque nihil huc pertinet *Limes Tablatensis* ; nam ille in finibus provinciae Byzaceniae aut Proconsularis erat (?), nec qui in Tripolitana censebatur, et *Talalensis* audiebat. . . . » Mannert pense que le *limes Tablatensis* tire son nom « de Tripolitanis *Tabalatis*, » et Bocking penche pour *Tatiltensis* (*Tatilti* de l'itinéraire d'Antonin, *Aïn-Sultan* de Lapie). Il y a eu un *episcopus Talensis* (forte *Tablensis*) dans la Mauritanie Césarienne.

12. Le nom de *Cellae* est commun dans l'Afrique ancienne : « *Cellarum* nomen etiam in Africa frequens est » (1) ; mais on a beaucoup de variantes : *Cellensis* tout seul, *Caputcellensis* en un seul mot, *caput Cellensis*, *Caput cellensis*. La forme *caput* ne voudrait-elle pas dire que cette ville était, sinon la capitale, au moins la principale, la première de toutes celles du même nom ? Il ne s'agit point ici de *Caelama* ou *Calama* (Guelma). » Itinerarium (Antonini) *Celasnicum* nominat et caput Cillanum Mauritaniae Cæsariensis oppidum, unde Limes nomen habet » (Pancirole). Mais, comme il y a un *limes Cellensis* placé sous les ordres du Duc de la Mauritanie, il est infiniment plus probable que le canton dont est question dépendait de la Mauritanie Sitifienne (a *Cellis* Mauritaniae Sitifensis) ; d'autant plus qu'il y eut un *episcopus Celensis* dans cette dernière province. L'itinéraire d'Antonin place le *Cellas vicus* à XXX M. P. de Tacape et le *Caput Cilani* (Cillani), à LVII M.P. de Césarée. Le *Cellas vicus* devait être situé dans le Zab, peut-être pas très-loin de Sétif. Cependant le même Itinéraire mentionne le *Cellis Picentinis* (2), qu'on croit être la ville de *Médéa* : « Hodieque oppi-

(1) C'est donc à tort que M. Quicherat dit absolument, dans son Vocabulaire précité, *Cellae*, bourg d'Afrique, dans la Byzacène, en s'appuyant d'ailleurs du témoignage de l'itinéraire d'Antonin. — Citons encore, d'après le même Itinéraire, une autre ville d'Afrique, près de Tunis, dont le nom, *Cilium*, a de la ressemblance avec les précédents ; on trouve sur les inscriptions *Cilitanus*, de *Cilium*.

(2) Quid *Picentinis* ? Cette ville tirait-elle partie de son nom d'une colonie de Picentins (*Picentes*), ou était-ce seulement pour la distinguer des autres villes du même nom qu'on lui avait appliqué celui du *Picenum*, contrée de l'Italie, sur l'Adriatique ?

dum *Medeah* s. *Mehedia* Algerianae provinciae Titeri Romanorum operum reliquias habere multas constat. » — « La ville que nous désignons aujourd'hui sous le nom de Médéa, occupe l'emplacement d'un poste romain, que le docteur Shaw croit être le *Lamida* de Ptolémée, et d'une cité bâtie au-dessus, vers le Sud, et qui pourrait bien avoir été Elfara. Mgr Dupuch (ancien évêque d'Alger) y retrouve le *Castellum medianum* de Morcelli (sommaire n° 149). La séparation de la citadelle romaine d'avec la ville numide peut encore être étudiée sur les ruines de la muraille antique qui régnait à mi-côte. Le calife schismatique El-Mohadi prit et ruina ce centre de population, et éleva à sa place un château nommé Moahedin, d'où la ville, depuis, s'est appelée Mehedia. Elle fut la capitale du Titeri, sous les pachas d'Alger, qui la considéraient comme une de leurs principales forteresses, et y entretenaient 800 Turcs ou coulougis (1). »

13. La forme *secundæforum* (*secundoforum*, *secundum forum*, etc.) est tout-à-fait arbitraire; d'après Bocking lui-même, qui partage en cela l'avis de Pancirole, il faudrait lire *Secundanorum* (soldats de la deuxième légion, *Secundani*). En effet, nous avons vu que les *Secundani Italiciani*, légion comitatensis, étaient au nombre des troupes confiées au Comte d'Afrique par le Magister Peditum Præsentalis (*Secundani Italiciani inter numeros Africæ*). Bocking donne l'explication suivante de ce terme militaire: « Illam autem appellationem, *Secundæ formæ*, ita possem explicari posse, ut indicaretur milites huic limiti defendendo ordinatos non comitatenses, sed limitaneos fuisse, quorum differentiam ipse Justinianus exposuit (2). »

Pancirole, en parlant du *limes Tillibarensis* ou (3) *Tillibanensis*

(1) *Indicateur général de l'Algérie*, par M. Victor Berard (pp. 276-77). — La ville de Médéa fait aujourd'hui partie de l'arrondissement de Blida (province d'Alger).

(2) Justinien créa une Préfecture du Prétoire d'Afrique en 534, et, en même temps, nomma Bélisaire, maître de la milice d'Orient. Parmi les instructions données à ce général en chef, figurent (§ 8) des dispositions spéciales en ce qui concerne les Comtes et les Ducs des frontières, et l'emploi que ceux-ci doivent faire des soldats placés sous leur commandement (Voir ce § dans Bocking, t. II, p. 159).

(3) Par substitution d'une lettre canine (*canina littera*), la lettre R qu'on retrouve dans le grognement du chien.

s'exprime ainsi : « Tillaburum oppidum Africae propriae Itinerarium (Antonini) ponit, unde castra nomen habent. Sub Duce Tripolitanae alius praepositus litem Tillibarensem tuebatur. »

Nous retrouverons, en effet, un *limes* de ce nom sous les ordres du Duc de la Tripolitaine. Suivant l'Itinéraire, *Tillibari* ou *Tillabari* était situé sur la route de Tacape à Leptis magna, à la limite méridionale de la Tripolitaine, désert au-delà duquel les Romains n'avaient plus de possessions. Mais Bocking, qui n'est pas de cet avis et qui cherche vainement une localité du même nom dans la Mauritanie Sitifienne, estime qu'il faut lire *Tirinadensibus*, au lieu de *Tillibarensibus*. L'Itinéraire place *Tirinadi* (Tiranadi, Tiranada, Tiranidi, Taranidi) entre Tatilti et Caput Cilani ou Silani. La liste des évêchés d'Afrique mentionne un *episcopus Timidanensis* ou *Timidianensis* (?)

14. « La Kabilie était entourée par quatre cantons militaires : le *limes Tubusuptitanus*, le *limes Auziensis*, le *limes Bidensis*, et le *limes Taugensis*, dont les chefs-lieux étaient *Tubusuptus* (Tiklat), dans la partie inférieure de la rivière de Bougie ; la colonie d'*Auzia* (Aumale), celle de *Bida* (Djemâa Saharidj?) dans la vallée du Sebaou, et *Tigisis* (Taourga), un peu au sud de Delhis. » (1). Nous avons déjà parlé du *Tubusuptus*; nous allons nous occuper du *limes Taugensis*, puis dans le paragraphe suivant du *limes Bidensis*; quant au *limes Auziensis*, il en sera question à propos du Duc de la Mauritanie.

La liste des évêchés d'Afrique fait connaître : 1^o un *episcopus Tigisitanus* dans la Numidie, 2^o un *episcopus Tigiensis* ou *Tizienensis* dans la Byzacène, 3^o un *episcopus Tigisitanus* dans la Mauritanie Césarienne. D'autre part, dans une conférence de 87 évêques qui se réunirent à Carthage, aux Kalendes de septembre 258, il est fait mention des évêques de

Tucchabori (*Thoukchabôr*)
 Thucca (*Sukès*),
 Thucca (*Lougkès*),

(1) *Les Époques militaires de la Grande-Kabilie*, par M. Adrien Berbrugger (p. 262).

Bocking ne pense pas qu'il s'agisse ici de *Tucca*, ville d'Afrique dans la Zeugitane : « De *Tucca provinciae Proconsularis, quæ municipium liberum Thugga* in lapide invento in monte VIII miliaribus a Tunete dissita.....*civitas Thugga* (Shaw)..... *Tucca Terebinthina* (Itin. d'Antonin) inter *Zagouan. S. Zowan* et *Gabs s. Qâps*, sive inter Carthaginem Sufetulamque tuneticam, hunc limitem non appellatum fuisse puto. » Il croit qu'il est question d'un port de la Mauritanie : « Mihi videtur *Tuccensis* s. *Thuccensis* aut *Tuggensis* S. *Thuggensis* scribendum vocabulumque de Sitifensi oppido *Tucca* intelligendum esse. »

Voici, du reste, comment il fonde son opinion : « Oppidum *Tucca*, impositum mari et flumini *Ampsagæ*, memorat *Plinius, H. N.... Tab. Peut. habet « Tucca, fines Affrice et Mauritanie, »*idemque in tabula geogr. duas *Tuccas*, unam ad *Ampsagæ fl. ostia*, alteram inter hanc *Cirtamque oppidum*, item ad *Ampsagam sitam* delineavit, ita ut situs ejus fere cum hodierno *Meelah* s. *Milah* *Algeriæ* conveniat. » Il invoque enfin la liste des évêchés sans avoir remarqué, que celle-ci nomme :

- 1° un *episcopus Tvggensis*, seu *Municipii Tugiæ*, dans la Proconsulaire ;
- 2° un *episcopus Tvccensis*, dans la Numidie ;
- 3° un *episcopus Tvccensis*, dans la Byzacène ;
- 4° un *episcopus Tvccensis*, dans la Mauritanie Sitifienne.

L'érudition ordinaire de Bocking paraît, en cette circonstance, lui avoir fait défaut, ou plutôt elle est restée en arrière des découvertes successives de la science moderne.

D'autres ont cru reconnaître *Tigisis* (Taourga), ou le *limes Tau-gensis*, dans la position formidable de *Tiziouzou*, qui se relie aujourd'hui au Fort-Napoléon. C'est qu'en effet, « parmi les postes militaires créés, depuis la conquête, sur la limite du territoire insoumis de la grande Kabilie, l'un des plus forts et des plus complets est celui de *Tiziouzou*. Sa position, à quelque point de vue qu'on l'envisage, ne laisse rien à désirer. Situé au milieu d'un pays extrêmement fertile, sur la route qui doit relier Alger à Bougie, dominant le cours moyen et supérieur du *Sebaou* ; adossé aux contreforts qui descendent directement des pics du *Jurjura*, ce poste est évidemment destiné, non-seulement à

fournir à nos colonnes expéditionnaires une excellente base d'opérations, mais à devenir, sans aucun doute, et dans le plus prochain avenir, un des centres de population les plus importants. Les Turcs avaient compris les avantages de cette position et y avaient bâti un *bordj* (1). Ils entretenaient une petite garnison, non pas pour essayer d'étendre leur autorité au milieu des contrées environnantes, ce que leurs faibles moyens d'action ne leur permettaient même pas d'espérer, mais pour exercer sur le commerce et l'industrie une surveillance fiscale dans l'intérêt seul du trésor (1). »

Ce n'est donc ni à Tucca, ni à Tiziouzou, qu'il faut chercher le *limes Taugensis*, mais aux environs de *Tigisis*. Le *castellum Tigisense*, qui ne devait, sous le rapport stratégique, le céder en rien à Tiziouzou, était le poste intermédiaire entre cette dernière localité et la ville maritime de *Rusuccuru* (Dellis), qu'il servait à relier entre elles.

15. Trois hypothèses, selon Böcking, se présentent pour expliquer l'origine du nom du *limes Bidensis* :

1^o L'auteur de l'Histoire de la Persécution des Vandales en Afrique, Victor, était de *Vita*, et c'est de cette ville, sa patrie, qu'il reçut ou qu'il prit le surnom de *Vitensis*, sous lequel il est connu. Les géographes ni les cartes ne font nulle mention de cette ville, *Vita* ou *Vite*, située dans la Byzacène. La liste des évêchés nomme un *episcopus Vitensis*, dans cette province, et désigne précisément ce même Victor : « hujus loci episcopus erat Victor, qui fuit auctor historiae Vandalicæ. » Nous verrons plus loin un *limes* du même nom, placé sous le commandement du duc de la Mauritanie ; quand nous disons du même nom cela n'est pas tout-à-fait exact, puisqu'il s'agit du *limes Bidensis*, et que celui dont nous aurons à parler est appelé *Vidensis* ;

(1) L'auteur auquel nous empruntons ces lignes, d'ailleurs avec autant de plaisir pour nous-même que de profit pour notre travail, ne fait-il pas confusion entre le point fortifié qu'il cite et que nous ne retrouvons pas, et le *Bordj-Sebaou*, bâti beaucoup plus loin, au N. O., sur le bord même de la rivière d'où il tire son nom et un peu en dessous de Taourga (*Tigisis*) ?

(2) *Indicateur général de l'Algérie*, par M. Victor Berard (p. 303).

mais nous savons à quoi nous en tenir au sujet de ces permutations de lettres.

2° Ptolémée place au nombre des villes maritimes de la Mauritanie Césarienne *Bida* ou *Beda kolônia*. L'itinéraire d'Antonin place le *Bidil municipium* (*Bida, Bidis, Badil*) sur la route (par terre) de Dellis à Bougie. La table de Peutinger dit *Syda municipium*, et l'anonyme de Ravenne *Bidda municipium*. La notice des évêques nomme un *episcopus Bidensis* (de *Bida*) dans la Mauritanie Césarienne. Le savant docteur Shaw retrouve *Bidil* ou *Bida* dans la moderne ville de *Blida*, près d'Alger; et, chose incroyable! Bocking lui-même partage cette opinion.... « Ab hoc oppido (*Blida, Bleeda, Belide, Blada*) limitem Vidensem (il fallait au moins dire *Bidensem*) nomen gessisse *mihi quoque videtur*. »

3° Enfin, un *episcopus Bitensis*, dans la Mauritanie Césarienne, est également cité par la liste des évêchés; mais Bocking ajoute, cette fois: « Ceterum locus ignotus neque huic limiti nomen dedisse putandus est. » Pour lui, ce n'est ni dans la Byzacène, ni dans la Mauritanie Césarienne, mais dans la Numidie ou la Mauritanie Sitifiennne, qu'il faut chercher cette ville; ce qui est en contradiction avec l'opinion de Shaw, qu'il partage.

Quant à Pancirole, il pense qu'il y a eu deux *limites Bidenses*, l'un sous le comte d'Afrique, l'autre sous le duc de la Mauritanie: *Bidil municipium Itinerarium in Maurit. Caes, ponit, unde Bidilensis limes esset vocandus: quod esset longior hic limes, alium sub Duce Mauritaniae præpositum habuit, Vidensem vocatum, pro Bidensem.* »

Toutes ces hypothèses tombent devant l'opinion émise par M. Berbrugger, qui a tranché la question: l'ancien poste romain *Bidil* ou *Bida* ne peut être autre chose que la localité appelée aujourd'hui par les Arabes *Djema Saharidj*. Non-seulement le tracé de la route romaine suffirait pour le démontrer, mais l'itinéraire d'Antonin le prouve péremptoirement, en indiquant les stations entre Dellis et Bougie (*a Rusuccuro Saldis*), savoir:

1° *a Rusuccuro Tigisi* (de Dellis à Taourga, au nord de Tiziouzou).

2° *Tigisi Bidil* ou *Bida* (de Taourga, à Djema Saharidj),

3° *Bidil Tubusupto* (de Djema Saharidj à Tiklat),

4° *Tubusupto Saldis* (de Tiklat à Bougie).

La table Peutingerienne elle-même place le *Syda municipium* à XLIV M. P. a Rusuccuro colonia, et à LXV M. P. a Saldis colonia, inter Tigisi et Ruzai habet. Il ne peut, dès-lors, rester aucun doute sur la situation de ce poste.

16. Le *limes Badensis* tirait son nom de la ville de *Bada* ou *Vada*, mais dans quelle province était-elle située ? Ptolémée place *Badea* avant *Bidil* ou *Bida*. Pancirole confond les trois provinces, Byzacène, Numidie, Mauritanie, lorsqu'il dit : « a *Bada Mauritaniae Caesariensis oppido*, de quo ap. D. Cyprianum in conc. Carthag. *Caput Bada* Procopius vocat. » Procope signale *Kapoud Bada*, qui, d'après Shaw, s'appellerait encore *Capudia*, comme située sur le littoral. La Table de Peutinger nomme *Budias*, qu'elle place dans la partie méridionale de la Numidie ; c'est de cette ville que le *limes* qui nous occupe, paraît avoir pris son nom : « Numidicum denique oppidum, de quo in conc, Carthag. « a *Badis*, » ac de quo hic *limes* appellatus fuisse videtur ; » c'est également l'avis de Mannert et de Morcelli. Cette ville est la *Badys* de Lapie. Mais si, d'une part, la notice des évêchés nomme un *episcopus Badiensis* ou *Bladiensis* dans la Mauritanie Césarienne, d'autre part, elle nomme aussi un *episcopus Vagensis* ou *Vadensis*, dans la Numidie, et, dans la même province, un *episcopus Vageatensis* (*Vagadensis*, *Vagradensis*) : « erat urbs sita ad flumen Bagradam, quæ dicitur a Polybio *Macar*, et hodie fluvius *Bagradas Magerada* appellatur ; » un *episcopus Vagensis*, dans la Mauritanie Césarienne (1).

(A suivre)

E. BACHE.

(1) Dans cet article, composé entièrement de questions de géographie comparée, il y a beaucoup à compléter et à reprendre ; mais il faudrait des dissertations et non de simples notes pour élucider la matière. La rédaction de la Revue doit donc se borner à faire ici ses réserves.